

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 6 décembre 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE et Hervé PONDEMER

### **Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Jean-Daniel GOUDIER  
Godwill BABALAO à Frédérique CLOTEAU  
Pascal BILLARD à Patrick BILLARD  
Valérie CATHERINE à Nathalie COLLIBEAUX  
Florence DUQUESNE à Nathalie BOUILLARD  
Brigitte LAIR à Patrice MÈCHE

Nadine LECHATELLIER à Benoît BALAIS  
Najat LEMERAY à Jean ELISABETH  
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER  
Angélique MOUROCQ à Sylvain GASCOUIN  
Anne ROELANDT à Patrick FENOUIL

### **Absents excusés :** /

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20221212-22\_05062-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-1-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 18	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2022 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2022/117 - Budget Principal - Décision modificative n°3 - Modification des constitutions de provision et des reprises de provision**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur le Préfet par arrêté en date du 31 décembre 2021 a réglé les conditions financières et patrimoniales des transferts de compétences aux communes ayant eu lieu en 2017, lors de sa séance du 28 mars 2022 au vote du budget, le conseil a voté une reprise des provisions constituées pour le remboursement des échéances des emprunts revenant à la commune à hauteur de 564 920 € à l'article 7865.

Considérant que les tableaux d'amortissement n'ont pas été fournis par l'intercommunalité, et que de nouvelles conventions n'ont pas été proposées aux communes, et que les échéances 2022 de deux emprunts ne seront pas remboursées, ni celles de l'emprunt renégocié depuis avril 2020, IVN n'ayant pas émis les titres,

Il y a donc lieu à réduire la reprise sur provision :

- Article 7865 : de - 110 720 €

Et à constituer une provision pour les échéances de 2022 comme suit :

- Article 6865 : dotations aux provisions pour risques et charges financiers (transfert des emprunts de l'Intercom de la Vire au Noireau suite à la fusion en 2017) pour un montant de 122 000 €

Les articles 661132 et 168751 du budget seront réduits respectivement de 72 100 € et 149 700 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** les écritures ci-dessous, les ajustements de reprise de provision et de constitution de provision,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Section d'investissement				
Fonction	Article	Opération	Intitulé	Montant
<b>Dépenses</b>				
<i>chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées</i>				
01	168751		autres dettes GFP de rattachement	-149 700,00 €
<i>chapitre 20 - subventions d'équipement versées</i>				
311	2031		frais d'études (marché couvert)	40 000,00 €
020	2051		Concessions et droits similaires (logiciel cimetières)	9 000,00 €
<i>chapitre 041 - opérations patrimoniales (opérations d'ordre budgétaire)</i>				
735	2128		Autres agencements et aménagements (barrage de Pontécoulant)	371,83 €
020	21538		Autres réseaux (refonte des infrastructures réseaux et télécoms)	10 536,00 €
<b>Total</b>				<b>-89 792,17 €</b>
<b>Recettes</b>				
01	021		virement de la section de fonctionnement	-160 620,00 €
<i>chapitre 041 - opérations patrimoniales (opérations d'ordre budgétaire)</i>				
735	2031		frais d'études (barrage de Pontécoulant)	371,83 €
020	2031		frais d'études (refonte des infrastructures réseaux et télécoms)	10 536,00 €
735	1326		subventions non-transférables (barrage de Pontécoulant)	59 920,00 €
<b>Total</b>				<b>-89 792,17 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>				
01	661132		rembt d'intérêts d'emprunt transférés au GFP de rattachement	-72 100,00 €
01	6865		dotations aux provisions pour risques et charges financiers	122 000,00 €
01	023		virement à la section d'investissement	-160 620,00 €
<b>Total</b>				<b>-110 720,00 €</b>
<b>Recettes</b>				
01	7865		reprise sur provisions pour risques et charges financiers	-110 720,00 €
<b>Total</b>				<b>-110 720,00 €</b>

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 12 décembre 2022  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

